

Règlement Particulier du Tournoi

Art. 1 Le tournoi se déroule selon le règlement général des compétitions RGC de la FFbAD et complété par ce règlement.

Lieu de la compétition : Salle Germain Tilagone et Gymnase de la Cholière, Avenue Claude Antoine Peccot, 44700 Orvault

La compétition se déroulera sur 6 terrains dans la salle Tilagone, 7 terrains dans le gymnase et 4 terrains d'échauffement dans la halle de tennis voisine.

Art. 2 Le juge arbitre principal sera Antoine Chevallier et le juge arbitre adjoint Florent Prud'Homme. Le Geo principal sera Remi Catroux : 06 18 15 05 61.

Art. 3 Le tournoi est ouvert dans les catégories minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans. Tout participant doit être en règle avec la FFbAD et en possession de sa licence 2024/2025 à l'inscription, et ne doit pas faire l'objet d'une suspension.

Art. 4 La date limite d'inscription est le mercredi 11 juin 2025. Les droits d'engagement sont exigibles à l'inscription sur BADNET ou Ebad (15€ pour 1 tableau et 20€ pour 2 tableaux cela intègre la participation fédérale). Seules les inscriptions via BADNET ou Ebad seront prises en compte.

Art. 5 Le tournoi est ouvert aux joueurs et aux joueuses et joueuses de D9 à N2 pour l'ensemble des tableaux (Simple H/D, Doubles H/D et Mixte). Les organisateurs, en accord avec les Juges Arbitres, composeront **les tableaux conformément à l'article 3.2.1.5 du RGC** « dans un même tableau le CPPH du mieux classé des participants ne peut être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé ». Ce point de règlement peut-être la cause de la non prise en compte d'une inscription.

En ce qui concerne la constitution des paires, le comité organisateur se réserve le droit de ne pas prendre une paire si l'écart entre les 2 joueurs ou joueuses est bloquant pour la constitution des tableaux.

Le CPPH retenu sera celui du jeudi 12 juin 2025.

Art. 6 Les joueurs et les joueuses ne peuvent s'inscrire que dans 1 seul tableau par jour : simple ou mixte le samedi, double le dimanche.

Art. 7 Les organisateurs se réservent le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. La sélection des tableaux se fera au CPPH des joueurs pour les 2 premières séries de chaque tableau, puis à la date de paiement sur les autres séries. Les classements pris en compte seront ceux en vigueur au 12 Juin 2025. Une liste d'attente sera alors constituée. En cas de forfait d'un joueur sur les 2 premières séries, le remplaçant sera pris dans la liste d'attente en fonction du CPPH.

Pour les autres séries (joueur ou paire) sera pris dans la liste d'attente en fonction de l'ordre d'inscription avant la constitution des tableaux

Art. 8 Les tableaux seront constitués, dans la mesure du possible, par poules de 3 ou 4 joueurs ou joueuses avec 2 sortants, suivis des phases finales en élimination directe. En cas d'un nombre insuffisant de joueurs ou joueuses dans un tableau, le comité d'organisation s'autorise à constituer qu'une poule unique.

Art. 9 Le tirage au sort des tableaux sera effectué le samedi 14 Juin 2025. Les têtes de série seront définies au CPPH du 12 juin 2025. En cas de forfait avant tirage au sort, merci de prévenir les organisateurs : tournois@obcorvault.fr ou 06 18 15 05 61). Les frais d'inscriptions seront alors remboursés. En cas de forfait postérieur au tirage au sort, le joueur devra informer le comité d'organisation dans un délai maximal de 5 jours à l'issue de la compétition sous peine d'être sanctionné.e et envoyer un justificatif :

- Au Comité organisateur du tournoi : tournois@obcorvault.fr
- A Ligue de Badminton des Pays de la Loire : 3 rue Pierre Lise 49100 Angers / secretariat@badminton-paysdelaloire.fr

Art. 10 Les joueurs et les joueuses inscrits recevront, au plus tard le mercredi 25 Juin 2025, une convocation envoyée exclusivement par mail à l'adresse qu'ils auront renseignée lors de leur inscription. Passée cette date, il appartient aux joueurs et aux joueuses n'ayant pas reçu de convocation de contacter le comité d'organisation à l'adresse suivante : tournois@obcorvault.fr

Attention en raison des éventuels forfaits, les horaires de convocation sont susceptibles d'être modifiés jusqu'à la veille du tournoi ! Il appartient aux joueurs et aux joueuses de vérifier leur date de convocation

Art. 11 Les tableaux seront affichés dans la salle une heure avant le début de la compétition. Les horaires des matchs sont donnés uniquement à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle au moins une heure avant l'heure annoncée de son premier match et devra se faire pointer auprès des organisateurs dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.

Les heures de convocations tiennent compte de cette contrainte à l'exception des joueurs et joueuses convoqués en début de tournoi (1/2heure avant le début du tournoi).

Art. 12 Les joueurs et les joueuses disposent d'un temps de préparation de 3 min (incluant le test des volants) à l'appel de leur match. Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être forfait à l'appel de son match. Le temps de repos entre deux matchs sera de minimum 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Art. 13 Les matchs seront auto-arbitrés. Des matchs, dont les finales des séries 1 seront arbitrées. Les récompenses seront décernées aux finalistes et vainqueurs des tableaux, sous forme de chèques pour les tableaux N et de bons d'achats et/ou lots pour les tableaux R et D.

Art. 14 Les volants sont à la charge des joueurs et des joueuses. En cas de désaccord, le volant officiel du tournoi est « CBX red » et sera en vente sur place. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec les accessoires nécessaires à son match.

Art. 15 Dans le jeu, tout volant touchant le plafond, la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté faute. Au service, un let sera donné.

Art. 16 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs et les joueuses disputant leur match, leurs entraîneurs ou coaches, les membres du comité d'organisation et les officiels techniques.

Art. 17 Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Les tenues des équipes, des comités départementaux, des ligues et d'autres sports sont interdites.

Art. 18 Les joueurs, les joueuses et les accompagnateurs devront avoir un comportement correct et conforme au code de conduite des joueurs, joueuses et accompagnateurs. Les joueurs et joueuses mineurs doivent être accompagnés et sous la responsabilité d'une personne majeure déclarée auprès du JA ou de la table de marque.

Art. 19 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son 1^{er} match du tournoi. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Art. 20 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre, y compris sur le parking du complexe sportif.

Art. 21 Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer des photos et des vidéos pendant la durée de la compétition et de les diffuser. En cas de refus, le participant devra le signaler, dès son arrivée dans la salle, aux organisateurs.

Art. 22 Des vestiaires et des douches seront à la disposition des joueurs et des joueuses. Un espace restauration sera présent sur place.

Un stand de recordage et de matériel de badminton de notre partenaire +2Bad, un stand Solibad seront présents sur la compétition.

Art. 23 Toute inscription au tournoi implique l'adoption du présent règlement. Les Juges Arbitres ont le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.